

DEC133131DR15

Décision donnant délégation de signature à Mme Sylviane Boya pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 5295, intitulée Institut de Mécanique et d'Ingénierie de Bordeaux

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité UMR 5295, intitulée Institut de Mécanique et d'Ingénierie de Bordeaux, dont le directeur est Eric Arquis ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sylviane Boya, responsable de gestion du département TREFLE et du pôle AM Paris Tech, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylviane Boya, délégation est donnée à Mme Sandrine Guit, responsable de gestion du département APY et site UB1 aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylviane Boya et de Mme Sandrine Guit, délégation est donnée à M. Henri Bertin, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylviane Boya, de Mme Sandrine Guit et de M. Henri Bertin, délégation est donnée à M. Didier Lassaque, responsable administratif et financier, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylviane Boya, de Mme Sandrine Guit, de M. Henri Bertin et de M. Didier Lassaque, délégation est donnée à M. Olivier

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

Poncelet, responsable du département APY, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 6

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 7

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 14/11/2013

Le directeur d'unité
Eric Arquis